

1. MUTATIONS :

a) Nous informons l'ensemble des athlètes concernés par les mutations que la date limite d'acceptation des **dossiers de mutations** a été fixée au **15.12.2016 à 16 h 00**.

Passé ce délai, aucune demande ne sera acceptée.

b) Conformément aux Règlements Généraux (FAA), le nombre **maximum** de mutations est de **quatre (04) athlètes par club → 02 Filles et 02 Garçons** (Catégories : JS / G+F)

c) Concernant les jeunes catégories (**EBMC**) et après accord des deux (02) parties (clubs), il ne sera accepté la libération que de deux athlètes par catégorie et par sexe.

d) Les opérations de libération et/ou mutations ne sauraient dépasser le délai cité ci-dessus.

e) Le transfert des Dossiers vers la FAA s'effectuera le **16.12.2016** au matin.

2. LICENCES FAA A PUCE :

a) Renouvellement :

Le dernier délai de **renouvellement** des licences est fixé au **31.01.2017**.
Passé ce délai, aucune licence ne sera acceptée.

b) Nouvelle Licence :

Le Dépôt des Dossiers de Licence est **ouvert** (Saison 2016 – 2017) à la seule condition que cette opération se fasse sept (07) jours avant la tenue de chaque régional.

c) Licence à Puce :

La Licence à Puce (FAA) est obligatoire pour toutes les catégories (EBMCJS) des deux sexes.

Nous prions les responsables des clubs de se conformer à la présente note. Pour plus d'informations, veuillez contacter la LAA dans les meilleurs délais : 021 735 681 / 0551 967 938